|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG Commerce-Directorat A-Unité A1 |
| Numéro de poste Sysper: | 138771 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Antonio FERNÁNDEZ-MARTOS  3ème trimestre 2025  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
|  | Avec indemnités  Sans frais |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:  États Membres de l’UE  Accord AELE-EEE In-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège) | |
| Cet avis de vacance est également ouvert aux:  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants:  organisations intergouvernementales suivantes: | |
| Délai des candidatures | 2 mois  1 mois |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La DG Commerce a pour mission de mener la politique commerciale de l’UE, l’une des compétences exclusives de l’Union. Le commerce est l’un des instruments les plus puissants de l’UE. Il est au cœur de la prospérité et de la compétitivité de l’Europe, et il soutient un marché intérieur dynamique et une action extérieure affirmée.

Notre unité est responsable d’un certain nombre d’aspects essentiels du travail de la DG Commerce. Nous travaillons sur la coordination des positions de l’UE au sein de l’Organisation Mondiale du Commerce et en matière de subventions industrielles, et sommes responsables de la politique et de la stratégie de l’UE en matière des crédits à l’exportation. Le travail en matière des crédits à l’exportation est guidé par les objectifs visant à garantir des conditions de concurrence équitables, la compétitivité et la durabilité. L’environnement évolue rapidement et est stimulant, de même que collégial et coopératif.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Une position stimulante pour un professionnel dynamique et expérimenté, avec la possibilité de contribuer à façonner la politique de l’UE en matière des crédits à l’exportation à un moment crucial. Il/elle aura entre ses missions de:

Préparer les positions de l’UE au sein du groupe de travail «Crédits à l’exportation» du Conseil et négocier les disciplines et les règles relatives aux crédits à l’exportation au sein de l’OCDE;

Assurer le suivi et la recherche de sujets en lien aux crédits à l’exportation, tant au niveau de l’UE qu’au niveau international, afin de contribuer à l’élaboration et la mise en œuvre de la politique de l’UE dans le domaine;

Faire avancer les travaux sur la stratégie de l’UE en matière de crédits à l’exportation, y compris sur tout nouvel instrument au niveau de l’UE et l’interaction entre les mesures réglementaires de l’UE et les crédits à l’exportation; et

Interagir avec la société civile, y compris les représentants des entreprises et les organisations non gouvernementales intéressées par le financement des exportations.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un collègue qui possède de solides compétences en termes de communication, d’analyse et de résolution de problèmes, qui s’engage à fournir un travail qualitatif et des résultats, et qui soit capable de prioriser et organiser sa charge de travail ainsi que de travailler au sein d’une équipe. La résilience et l’ouverture à l’acquisition de nouvelles compétences et méthodes de travail sont également des qualités essentielles.

Des expériences professionnelles pertinentes pourraient comprendre:

Avoir travaillé dans le domaine des crédits à l’exportation, y compris l’élaboration de politiques gouvernementales en matière de crédits à l’exportation;

Expérience dans le cadre de « l’Arrangement » sur les crédits à l’exportation bénéficiant d’un soutien public et/ou du groupe de l’OCDE sur les crédits à l’exportation, ou d’autres organisations internationales pertinentes;

Expérience dans l’élaboration de politiques européennes en matière de crédits à l’exportation ou d’autres domaines connexes; et

Compétences en négociation et en représentation extérieure d’une organisation ; et compétences générales en matière de présentation.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, l’expert national doit obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivantes **à la date de début du détachement**:

Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service: avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de son employeur, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur: être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures d’un employeur relevant du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), d’une université ou d’un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. L’expert national d’un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**Conditions du détachement**

L’expert national restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement et restera également couvert par sa sécurité sociale (nationale).

Il / elle exerce ses fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et sera soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Les indemnités de séjour ne seront octroyées à l’expert national qui remplisse les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Toute personne postée dans une délégation de l’Union européenne doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). L’expert national aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de son détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l’UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat.

Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes et attestations d’expérience professionnelle,…). Le cas échéant, ces documents seront demandés à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)